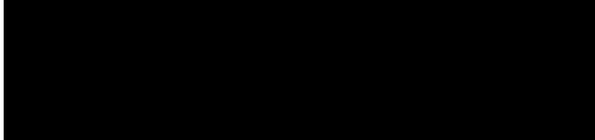


PAR COURRIEL

Québec, le 28 avril 2023



Numéro de dossier : 2304017-017 / 5178-30

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 17 avril 2023 visant à obtenir copie de tout document concernant la Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Montréal (NEQ : 1144220663), ainsi qu'à l'égard de l'immeuble situé au 2000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, connu et désigné comme étant le lot 1 604 970, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointe à la présente lettre une copie du document visé que nous détenons et qui peut vous être communiqué.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, une partie du document ne vous est pas communiquée parce qu'elle contient un renseignement qui est visé par certaines restrictions prévues à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- L'article 53 qui précise que les renseignements personnels sont confidentiels.
- L'article 54 qui précise que dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier.

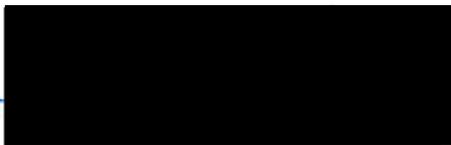
... 2

- L'article 59 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.